

## SEANCE DU 10 AVRIL 2017

Le dix avril deux mil dix-sept, à vingt heures quarante-cinq, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard MATEILLE, Maire, pour la tenue d'une réunion à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire à chaque membre du conseil municipal.

**Présents** : Mmes ALBERTIN-LEGUAY, BERDAH-FEULLARD, BERRON, DÉJOUA, FORTINON, LENOIR, NICHILLO, MM. MATEILLE, BLOT, BOUCHE, CABALLERO, DALIER, DEPUYDT, GILLÉ, LEGRAND, MOREL, PERNIN, ROUMAZEILLES, TOMAS.

**Pouvoirs** : Mme LLADO à M. TOMAS.

**Absents excusés** : Mmes GUERSTEIN et PETTENO.

**Secrétaire de séance** : M. BLOT.

**Membres en exercice** : 22

**Présents** : 19

**Votants** : 20

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil municipal et aux personnes présentes, et déclare la séance ouverte à 20 h 45.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 22, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Monsieur BLOT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du conseil, la Secrétaire générale, Viviane VOLPILHAC, qui assistera à la séance, mais sans participer aux délibérations.

Monsieur le Maire remercie tout d'abord pour leur présence Stéphanie VERRIER, Alixia LE GALL, Viviane VOLPILHAC et Monsieur MAXIMILIEN, percepteur.

Le dernier compte-rendu n'appelant aucune remarque et étant adopté à l'unanimité, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

### **1 – TAUX DES TAXES LOCALES**

Monsieur le Maire donne la parole à M. GILLÉ, qui expose que les taux augmentent cette année de 0,20 %, ce qui est inférieur à l'inflation.

Puis il présente le tableau 2017 :

	Taux 2016	Variation	Taux 2017	Bases	Produit
TH	14,21	+ 0,2 %	14,23	2 863 000	407 405
FB	20,96	+ 0,2 %	21,00	2 734 000	574 140
FNB	55,27	+ 0,2 %	55,36	48 600	26 905
				<b>TOTAL</b>	<b>1 008 450</b>

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

**VOTE : POUR : 18 voix**, et 2 Abstentions (MM. MOREL et PERNIN)

## **2 – APPROBATION DU BUDGET 2017**

M. GILLÉ poursuit en annonçant que le montant de la dernière dotation a été connu aujourd’hui. On constate d’ailleurs une baisse des bases, phénomène qui se retrouve sur beaucoup de communes.

M. le Percepteur intervient pour expliquer que l’Etat a pris du retard sur la prise en compte des mutations, ce qui a entraîné un retard sur la réactualisation des bases. Pour l’instant nous sommes sur du prévisionnel, les montants définitifs seront connus en septembre. Il y aura peut-être une augmentation à ce moment-là.

M. GILLÉ reprend en annonçant un excédent très confortable en 2016.

Il y a eu réinscription des programmes en cours et un ajout : le pavillon Chavat, pour amorcer le dossier de mise à disposition auprès de l’ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement).

Puis M. GILLÉ détaille les chapitres et les opérations du budget.

M. le Percepteur ajoute que ce budget montre que le fonctionnement participe à l’investissement au-delà de 500 000 €. Le fond de roulement est d’environ 700 000 € et l’en-cours de la dette est faible, ce qui laisse de bonnes marges de manœuvre. On peut également constater que des économies ont été faites, preuve d’une bonne gestion.

Sur ce budget paraît également la première inscription pour la participation communale à l’emprunt effectué par le nouveau Centre de Secours. 13 000 € vont être remboursés pendant 19 ans, mais cet engagement de la collectivité n’est pas mesuré avec les ratios d’endettement de la commune.

Le budget de l’exercice 2017 est arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Investissement	1 185 075	1 185 075
Fonctionnement	2 855 978	2 855 978
<b>TOTAL</b>	<b>4 041 053</b>	<b>4 041 053</b>

**VOTE : POUR : 18 voix**

ABSTENTIONS : 2 voix (MM. MOREL et PERNIN)

## **3 – SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire donne la parole à M. BLOT, adjoint en charge des relations avec les associations, qui expose que, comme tous les ans, il a reçu les comptes rendus moraux et financiers de chaque association. Il a pu constater que l’ensemble des associations se porte bien. La somme des montants alloués est inférieure à la somme inscrite au budget (53 000 €).

M. LEGRAND s’étonne de ne pas voir apparaître la subvention pour le Comité de jumelage. M. le Maire répond : je confirme qu’une subvention d’un euro par habitant au 1<sup>er</sup> janvier est bien acquise, mais qu’elle est inscrite sur un autre article.

Monsieur le Maire demande aux conseillers leur avis sur le tableau des subventions.

**VOTE : POUR à l’unanimité**

## **4 – MAITRISE D’ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE**

D’importants travaux de voirie vont être réalisés sur la commune au cours des trois prochaines années. Il est proposé de solliciter un maître d’œuvre, qui réalisera une étude de faisabilité, et assurera le suivi du chantier.

Compte tenu du coût prévisionnel des travaux, il est proposé de lancer une consultation de maîtrise d’œuvre en procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer une consultation en procédure adaptée en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie.

#### **5 – EXTENSION DU COLUMBARIUM**

Monsieur le Maire donne la parole à M. ROUMAZEILLES, qui expose que la Commune souhaite mettre à disposition des administrés des emplacements supplémentaires au columbarium.

Le columbarium existant, mis en place en 2009, comporte 18 cases. Seules 4 sont encore disponibles. La demande ne cessant de croître, il convient d'agrandir l'espace cinéraire.

Une consultation a été lancée. La société Granimond, déjà retenue en 2009 pour la création du columbarium, propose la fourniture et la pose d'un ensemble en granit rose comprenant deux monuments de 9 cases, ainsi que 18 plaques d'inscription, pour un montant total hors taxes de 12 414,80 €, soit 14 897,76 € TTC. Les monuments présentés sont strictement identiques aux deux déjà existants.

Le paiement sera échelonné sur deux exercices, par le biais d'une convention signée avec la société Granimond :

6 207,40 € HT sur le BP 2017, et 6 207,40 € HT sur le BP 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire intervenir la société Granimond et signer la convention,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2017 opération 262.

#### **6 – SIVOS DU BAZADAIS**

Le SIVOS du Bazadais gère un service de transport scolaire et, bien que la commune de Podensac ne soit pas adhérente à ce syndicat, 10 élèves utilisent actuellement ce service pour se rendre au lycée de Bazas.

Malgré la participation des familles et du Conseil Départemental aux frais de fonctionnement, les dépenses liées au coût du transport ne sont pas couvertes en totalité.

Le SIVOS propose une participation financière des communes, non adhérentes, desservies par les circuits scolaires qu'il gère. La somme de 464,15 € est demandée à Podensac pour les frais de 2017, pour les 10 élèves.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** de verser au SIVOS du Bazadais la somme de 464,15 € demandée par ce dernier,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2017.

#### **7 – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE SOINS POUR LE LAVAGE DU LINGE**

Monsieur le Maire présente le projet de conventions avec le Centre de Soins de Podensac concernant le lavage du linge pour l'année 2017 (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre).

Le tarif est le suivant :

Lavage du linge 2,14 € HT soit 2,57 € TTC / kg traité

Le tarif est le même que l'an dernier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Soins de Podensac pour le lavage du linge,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2017, article 62878 (Redevances pour services rendus).

### **8 – ADHESION A GIRONDE RESSOURCES**

**Vu** l'article L.5511-1 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que : « le département, des communes et des établissements intercommunaux, peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »,

**Vu** la délibération du Conseil Départemental de la Gironde, en date du 14 décembre 2016, ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif,

**Vu** les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources »,

**Compte tenu** de l'intérêt pour la collectivité de l'existence d'une telle structure,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

### **D E C I D E**

- **D'APPROUVER** les statuts de l'agence technique départementale « Gironde Ressources »,
- **D'ADHERER** à « Gironde Ressources »,
- **D'APPROUVER** le versement d'une cotisation de cinquante Euros (50 €),
- **DE DESIGNER** le Maire, ou son représentant, ainsi que son suppléant, pour siéger au sein de « Gironde Ressources »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

### **9 – MONTANT DE LA LOCATION DE L'ANCIENNE PERCEPTION**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé, lors de la séance précédente, de louer les locaux vacants de l'ancienne perception à la nouvelle communauté de communes. Cette location durera environ 18 mois, pour y installer le service comptabilité et le service des ressources humaines. Ensuite une extension du collège pourra y être envisagée.

Ce local a une superficie de 201 m<sup>2</sup>, et il se situe 1 cours du Maréchal Joffre

Monsieur le Maire propose de louer ce bâtiment 750 € par mois, hors charges.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le montant de location proposé par Monsieur le Maire.

## **10 – INFORMATION : DEMANDE DE DEPLACEMENT D'UN BUREAU DE TABAC**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu une demande de la part de Madame et Monsieur SENS, qui tiennent le commerce EPod, au niveau des feux. Cette demande concerne le bureau de tabac de Madame et Monsieur Saint-Marc, qui vont bientôt prendre leur retraite. Mme Sens souhaite transférer ce bureau de tabac dans son commerce.

La discussion étant ouverte, M. BLOT fait remarquer qu'il y aura un problème de parking.

M. PERNIN ajoute qu'il y aura aussi un problème de flux, ce qui présentera des difficultés en termes de sécurité.

Mme DÉJOUA pense que les gens pourront se garer sur la place.

M. MOREL réplique qu'ils ne le feront pas. Il se souvient que, quand il était fumeur, il se garait en double file, pensant que ce n'était pas grave puisqu'il repartait rapidement.

M. TOMAS connaît le cas à Mussidan : c'est un gros problème car les gens se garent effectivement n'importe où.

M. ROUMAZEILLES fait remarquer que certaines personnes passent le matin à 7h, s'arrêtent et repartent vers Bordeaux car le magasin actuel est bien placé. S'il y a transfert de l'autre côté de la place, il n'y aura pas la même activité.


M. GILLÉ pense que c'est une très mauvaise stratégie. Pour l'animation de Podensac, c'est beaucoup mieux actuellement.

M. DALIER confirme qu'il y aura une perte des commerces de ce côté de la place.


M. PERNIN ajoute que le chiffre d'affaire va baisser. Beaucoup d'enfants viennent actuellement acheter des bonbons avant d'aller à l'école.


Monsieur le Maire résume : Mme Sens demande si le conseil municipal est favorable au déplacement du bureau de tabac. La réponse est que le conseil ne peut pas se prononcer sur ce déplacement.

## **QUESTIONS DIVERSES**

 M. LEGRAND annonce que la Préfecture met la pression sur les manifestations et leur sécurisation. Désormais, chaque fois qu'une association organisera une manifestation, elle devra remplir 4 documents, à faire signer par son président, 15 jours avant la date prévue. Ces documents devront être envoyés à la Préfecture, à la Caserne des pompiers et à la Gendarmerie. La sécurité devra être assurée par les organisateurs.

Toutes les associations vont être prévenues de cette nouvelle procédure.

 Monsieur le Maire a reçu une demande de stationnement de la part des gens du voyage, pour 4 caravanes. Ils sont corrects, aussi l'autorisation leur est-elle accordée pour stationner sur le port jusqu'au 22 avril inclus. Le 23 avril, ils devront partir.

 Monsieur le Maire annonce que des blocs de béton vont être installés devant le bureau de vote n°2, afin d'y assurer la sécurité.

Monsieur le Maire remercie l'assistance et déclare la séance levée à 22 h.